

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2022

Réuni le vendredi quatre mars deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, salle de la mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, GUÉRU, MARY,
Messieurs IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, PINGUET, RAGOBERT, URBAIN.

Étaient excusés : Madame LE BEUF, Messieurs BAILLY, BONNOT.

Était absent : Monsieur BARRÉ.

Madame LE BEUF a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

EXAMEN DE DEVIS

a) Engrais pour le fleurissement

Le devis concernant l'achat d'engrais pour le fleurissement émanant de la Société BIO3G est accepté ; il s'élève à 1 657.25 € T.T.C.

b) Vérifications des extincteurs

ABC Protection Incendie a établi un devis pour la vérification annuelle de 38 extincteurs qui est d'un montant de 394.13 € T.T.C. Le conseil donne son accord.

c) Achat d'extincteurs

14 extincteurs sont à changer dans les différents bâtiments communaux. Le devis de la Société ABC Protection Incendie se monte à 1 296.92 € T.T.C. Le conseil accepte et décide d'inscrire cette dépense en investissement au budget primitif de 2022.

d) Achat de goutte à goutte

Suite à la plantation de nouvelles haies au cimetière et au camping, il a été décidé d'acheter du matériel de goutte à goutte. Le devis s'élève à 357.98 €, le conseil émet un avis favorable.

e) Ordinateurs pour la mairie

Le Maire informe le conseil que les 2 ordinateurs de la mairie sont à changer et il présente le devis de la SAS ACTIPRINT d'un montant de 3 840.00 € T.T.C. Le conseil donne son accord.

f) Transfert des données SEGILOG

Suite au futur changement des ordinateurs de la mairie, un devis pour les transferts des données SEGILOG a été fourni ; le montant est de 516.00 € T.T.C. Le conseil l'accepte.

g) Gestion du cimetière

Le Maire présente le devis de la Société SGCim pour la prestation de la gestion complète du cimetière pour l'année 2022 qui coûte 620.00 T.T.C. Le conseil émet un avis favorable.

h) Achat de matériel pour le club-house et la maison des jeunes

Afin d'aménager le club-house et la maison des jeunes, il est utile d'acheter des tabourets et des mini fours. Le montant du devis est de 403.90 € T.T.C. Le conseil donne son accord.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Le Maire présente un devis de l'Office National des Forêts pour des travaux de maintenance (assistance technique, fauchage, broyage, entretien...) dont le montant est de 11 721.84 € T.T.C. Le conseil municipal, à l'unanimité, rejette ce devis.

COTISATIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler sa cotisation :

- ✓ au conseil National des Villes et Villages Fleuris pour un montant de 90.00 €,
- ✓ à l'Association des Maires du Cher et des Maires de France qui s'élève à 184.93 €.

RÉVISION DES TARIFS

Les tarifs ont été revus, certains vont subir une augmentation :

Vente de bois : au 1^{er} novembre 2022 :

- ✓ stère de bouleau sur pied : 5.00 €
- ✓ stère de chênes sur pied : 10.00 €
- ✓ stère de bouleau en 1 mètre : 23.00 €
- ✓ stère de chêne en 1 mètre : 40.00 €.

.../...

.../...

Droit de place : au 1^{er} avril 2022 :

- ✓ sur le marché ou devant une boutique : 5.00 €
- ✓ marchand ambulant : 95.00 €
- ✓ autre commerçant de passage : 30.00 €
- ✓ emplacement de ruches : l'unité : 2.00 €
- ✓ toute la place par un exposant : 60.00 €
- ✓ marchand : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 : 195.00 €.

Cantine : au 1^{er} septembre 2022 :

- ✓ 4.00 € pour les enfants,
- ✓ 6.80 € pour les enseignants.

Garderie : au 1^{er} septembre 2022 :

- ✓ Tous les tarifs vont subir une augmentation de 0.05 €.

Location : au 15 mars 2022 :

- ✓ Bancs + tables : 40.00 €
- ✓ Plateaux et chaises : 20.00€
- ✓ Préau de l'école : 20.00 €
- ✓ Forfait stands : 40.00 €
- ✓ Club-house pour habitants de Nançay : 70.00 €
- ✓ Club-house pour extérieurs : 90.00 €
- ✓ Club-house + maison des jeunes pour habitants de Nançay : 100.00 €
- ✓ Club-house + maison des jeunes pour les extérieurs : 120.00 €.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu l'accroissement temporaire d'activité aux écoles, à la cantine, le conseil municipal décide de renouveler le contrat de Tifaine HUBIN, à raison de 10/35^{ème}, du 25 avril au 30 juin 2022.

DON POUR L'UKRAINE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500.00 € pour témoigner de sa solidarité au peuple Ukrainien.

D'autre part, la Commune va centraliser les dons de produits de première nécessité émanant des habitants.

INFORMATIONS

- ✓ Le Maire informe :
 - que toutes les parcelles de la ZAE sont vendues,
 - qu'il organise une réunion le vendredi 11 mars à 14 heures, à la salle polyvalente, entre la Société ONLYCAMP et les commerçants, afin que la Société présente son projet de reprise du camping,
 - que la course cycliste organisée par le CCV aura lieu le samedi 26 mars prochain,
 - qu'un marchand de vin vient sur le marché le mercredi matin,
 - du projet de panneaux photovoltaïques prévu au lieudit « Les Beaumonts » par la Société SUN'R POWER,
 - que le commissaire enquêteur est venu en mairie pour l'ouverture de l'enquête publique concernant la révision du PLU,
 - qu'une réunion est prévue entre la Commune de Nançay, la Radioastronomie et la Préfecture pour l'implantation d'une antenne relais,
 - que le carnaval, organisé par l'Association Nanvy, aura lieu le 19 mars prochain.
- ✓ Monsieur Ragobert signale :
 - que les travaux de refoulement vers la Rère sont commencés,
 - qu'il étudie le projet de pose de bornes Wifi pour améliorer le réseau téléphonique,
 - que des fourreaux sont prévus lors des travaux d'enfouissement.
- ✓ Mesdames Bougis et Mary vont demander des devis pour la pose d'enseignes pour la bibliothèque et l'École Alain Fournier.

Le Maire,

